

**CONSEIL MUNICIPAL DU 7 DECEMBRE 2021
PROCES VERBAL DE SEANCE**

L'an deux mil vingt et un et le sept du mois de décembre à 18 h 30, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni en nombre prescrit par la loi, dans la salle Jean Ferrat, sous la présidence de Monsieur BRAYSSE Pierre,

Présents : MM./Mmes., DUMAS E., JP LAVAL, BRAYSSE P., ROTH F. CHAIX B, C.MARTINAND, DEL SOCORRO E, DEGIORGIS C. SILVE JS.

Absents non excusés : , VELU M. BONNIFACY S

Absents excusés : GALLOPIN E., LABROSSE C., ANTIGNY E.

Procurations : DEGIORGIS à ROTH – LABROSSE à LAVAL – SILVE à LAVAL à partir de 19h30

Un scrutin a eu lieu, LAVAL Jean-Pierre a été nommé secrétaire de séance.

Le quorum étant atteint, le conseil peut valablement délibérer, M. le Maire propose d'aborder l'ordre du jour tel qu'il figure dans la convocation.

Le procès verbal de la séance du Conseil Municipal du 23 septembre 2021 est adopté à l'unanimité.

1 – Création d'un poste parcours emploi à temps non complet :

L'Etat offrant la possibilité aux collectivités territoriales de remettre des jeunes sans emploi en situation de revenir sur le marché du travail avec une préformation. La commune a décidé de profiter de cette opportunité pour aider le jeune Benjamin TACHON en l'acceptant au service technique, domaine d'activité qui lui convient.

Son contrat de 28 heures/semaine pour 6 mois renouvelable 2 fois lui permet d'acquérir des connaissances sur l'utilisation des outils nécessaires à l'entretien de la voirie, des espaces verts. Le conseil a accepté d'embaucher le jeune TACHON pour 6 mois renouvelable 2 fois rémunéré sur la base du SMIC ; son salaire est remboursé par l'Etat à la commune à hauteur de 65%.

Adopté à l'unanimité

2 – Vente parcelle AD 287 et 269 B :

Il a été décidé de vendre les parcelles 287 et 269 B à Monsieur LASCOMBE au prix de 50 000 € après que les réseaux aient été amenés au droit de la parcelle, les frais de viabilisation étant à la charge de la commune. La viabilisation pris en compte par la commune permet de fixer le prix à 50 000 €. L'acte sera signé en double minute par les Etudes FLANDIN de Montélimar et FRAISSE de Charmes sur Rhône.

Adopté à l'unanimité

3 – Convention Santé/sécurité avec le CDG 26 :

Le CDG propose et le conseil l'accepte de mettre sur une seule convention les 3 domaines d'intervention dans la commune au niveau du contrôle médical des salariés, de l'assistance en matière de sécurité au travail et d'aide psychologique aux salariés qui le souhaitent. La convention unique ne modifie pas le prix qui reste inchangé.

Adopté à l'unanimité

3 – Protocole d'accord 1607h de travail :

Cet accord revient devant le conseil municipal après quelques remarques formulées par le Comité Technique du CDG26 sur l'application notamment de la journée de Solidarité. Une deuxième mouture a été soumise au comité technique du 29 novembre 2021 qui a émis un avis favorable à notre protocole en nous demandant de bien préciser que le salarié pourra compenser librement la journée de solidarité soit par un jour de travail supplémentaire réparti en termes d'heures sur plusieurs jours, soit par un jour de congé ou RTT après en avoir référé à son supérieur hiérarchique. Désormais à compter du 1^{er} janvier 2022 chaque employé produira pour la commune 1607 heures de travail. Chaque employé recevra un exemplaire du protocole qui lui avait été présenté en septembre 2021.

Adopté à l'unanimité

4- Nomenclature M57 :

A partir du 1 janvier 2024 toutes les collectivités territoriales devront adopter la nouvelle forme comptable dite M57. Celles qui le souhaitent peuvent s'engager dès le 1^{er} janvier 2022 C'est le choix qu' a fait la commune pour se familiariser avec la nouvelle procédure et être prête le 1^{er} janvier 2024. L'adoption de cette nomenclature permet de n'avoir plus qu'un seul document comptable en supprimant le compte administratif et le budget primitif. Par ailleurs en s'approchant de la comptabilité de droit commercial, les opérations sont simplifiées ainsi disparaissent les délibérations modificatives à prendre en cours d'année. L'ordonnateur pourra faire des mouvements de compte à hauteur de 7.5% (hors frais de personnel) sans délibération.

Adopté à l'unanimité

5- Demandes de subvention :

Si l'on considère qu'il faut déposer avant le 31 décembre 2021 les demandes de subventions qui accompagneront les investissements prévus sur les années suivantes, le Maire fait part au Conseil de 3 grands projets à mettre en œuvre d'ici 3 ans. Ces 3 projets font l'objet d'une délibération spécifique pour chacun d'entre eux après que le Maire ait expliqué en détail le contenu et l'objet de ces investissements :

- a- Création d'un préau : 100m² environ (un power point montre le projet dont le coût estimatif est de 82 000 €.) Il s'agit d'un investissement devenu indispensable pour le bien être des élèves qui par mauvais temps pourront quand même sortir en récréation.
- b- Modification du chauffage de la salle des fêtes : sur proposition du SDED et dans un premier temps pour réaliser des économies d'électricité, il y a lieu de moderniser le système actuel moyennant un investissement de 26 000 €.
- c- Création d'un trottoir qui débutera à proximité de l'entrée Espace Le Logis Neuf pour rejoindre l'abris bus Nord. La négociation conduite avec la Direction des Routes Départementales permet d'envisager un investissement de plus de 100 000 € en partie financé par l'aide du Département, de la Région et de l'Etat. Cet investissement affiné techniquement et financièrement reviendra devant le Conseil en sachant qu'aujourd'hui nous devons nous positionner avant le 31 décembre 2021.

Après échanges, explications avec supports visuels et débat, le conseil adopte ces 3 demandes de subvention sollicitées auprès du Département, de la Région et de l'Etat.

Adopté à l'unanimité.

6 – Création d'un poteau incendie :

La commune bien que largement couverte dans la lutte contre l'incendie par l'existence d'un réseau communal dense de poteaux incendie, quelques zones ne sont pas encore desservies. Il y a lieu d'implanter un point d'eau à proximité du restaurant Ma Campagne, de la maison AUDA et du garage Demo'cat, Chemin des Champs.

L'estimation faite par SUEZ s'élève à la somme de 4 149 €. Cet investissement est très largement subventionné par la DETR notamment.(Habituellement à hauteur de 80% de la Dépense)

Adopté à l'unanimité

7 -Dénomination de voirie :

A la demande de l'aménageur du lotissement la Pastourelle, il y a lieu pour l'adressage de dénommer la rue qui va desservir les habitations. Après enquête auprès des conseillers municipaux, il est proposé de baptiser cette voie : Route du Bergerot.

Adopté à l'unanimité

8 – Autorisation d'engagement des dépenses :

Comme chaque fin d'année et pour éviter toute rupture comptable et financière il est demandé au conseil municipal d'autoriser le Maire à engager, liquider et mandater les dépenses dans les limites des crédits ouverts sur le budget 2021 et ce tant que le nouveau budget 2022 n'est pas encore adopté. L'autorisation est néanmoins limitée au ¼ des crédits ouverts.

Adopté à l'unanimité

9 – Taux d'imposition 2022 fiscalité locale part communale :

Face à la réduction des aides financières de l'état considérant la baisse généralisée des dotations globales de fonctionnement, considérant la disparition du produit de la taxe d'habitation certes compensée mais à sa valeur de 2017 qui diminue donc chaque année du taux d'inflation. Malgré les efforts d'économies constants réalisés par tous les services de la commune, pour pouvoir faire face aux investissements structurants et indispensable à venir le Maire propose de revoir le taux de la taxe foncière sur les propriétés bâties. (TFPB)

A l'aide d'exemples chiffrés sur une taxe réellement existante, il est formulé plusieurs hypothèses de taux qui font apparaître l'incidence induite sur la taxe du foncier bâti. Les mêmes hypothèses de taux sont formulées avec leur impact sur le produit fiscal annuel de la commune.

Après discussion, débats et échange et sur proposition du maire, il est proposé d'augmenter le taux actuel de 4 points. Ainsi en 2022 le taux passera de 27.32 % à 31.32 % et apportera un produit fiscal supplémentaire de 46 802 €/an à la commune.

Soumis au vote la proposition, le nouveau taux de 31.32% est adoptée à la majorité ; une abstention de Monsieur DUMAS Emmanuel.

Engagement est pris par le conseil municipal de ne plus augmenter ce taux jusqu'à la fin du mandat mars 2026.

10 – Archives et RGPD :

Le conseil municipal autorise le maire à signer la convention d'adhésion avec le CDG 26 pour nos archives et les documents qui relèvent du règlement général de la protection des données personnelles. Selon le tarif proposé par le CDG 26 c'est une dépense annuelle de moins de 1000 € mais qui enlève au secrétariat du travail fastidieux de classement, sans réelle valeur ajoutée. Le système proposé par le CDG 26 procède à une numérisation des documents essentiels et leur assure ainsi une meilleure protection.

Adopté à l'unanimité

11 – Renforcement du réseau électrique par le SDED au quartier Le Plantas :

Le Maire indique qu'après avoir adhéré au service conseil en énergie du SDED territoire d'énergie Drôme, moyennant une cotisation d'adhésion fixée à 0.20 € par habitant, le SDED propose un projet de développement du réseau de distribution publique d'électricité sur la commune et ce à ses frais.

Ainsi le conseil est favorable au projet de renforcement du réseau basse tension à partir du poste Le Plantas moyennant un coût de 214 750.39 € sans aucune participation financière communale.

Adopté à l'unanimité.

Question diverses :

1 - Agrandissement de la cantine scolaire : P.BRAYSSSE propose une visite sur place aux membres du conseil pour voir la nouvelle salle du restaurant scolaire. Une belle réalisation appréciée par les utilisateurs. (Elèves, encadrants du périscolaire etc ...)

2 - Compte rendu du Conseil Communautaire du 9 novembre 2021 :

J.P LAVAL Conseiller Communautaire délégué donne au conseil les principales délibérations du dernier conseil communautaire du 9 novembre :

- renforcement de l'équipe du SPANC (Contrôle des installations sanitaires autonomes des particuliers pour assurer un service complet.

- Ordures Ménagères : le volume collecté augmente (environ 300 kg d'OM par habitant et par an) les problèmes d'enfouissement in fine après recyclage sont financièrement de plus en plus lourds et supportés par le budget général de l'Agglo. Nécessité de créer un budget annexe avec une augmentation du taux de la taxe des OM qui passerait de 8.17% actuellement à 11.46% d'ici 2026.

- Transports : le budget annexe est déficitaire, ce que l'on présentait déjà en 2017/2018 et en attendant la nouvelle DSP le versement de mobilité (ex versement transport) est porté de 0.5 à 0.8 %/ an sur la masse salariale des entreprises ou autre personne morale de plus de 11 salariés.

- Le théâtre est désormais baptisé et le sera officiellement le 9 décembre : « Théâtre communautaire Emile LOUBET »

MAH :

L'office d'HLM M.A.H dans le cadre de la Loi Elan dont s'associer à une autre structure pour gérer au moins 12 000 logements sociaux (actuellement MAH n'en gère que 2400 logements).

MAH s'associe à CDC Habitat pour former une SEM (Société d'Economie Mixte) qui s'appellera SEM MAH et conservera la gouvernance avec 70% du capital social et un conseil d'administration de 6 conseillers issus de MONTE LIMAR AGGLO (2 de la CDC). JP. LAVAL fait partie des 6 conseillers de Montélimar Agglo)

La structure nouvelle se met en place à compter du 3 janvier 2022 et sera dotée de 15 M€ apportée par la CDC pour rénover le parc d'appartement et surtout en construire de nouveaux.

SECURITE :

Intervention de F. ROTH conseiller délégué chargé de la sécurité des personnes et des biens. Il rend compte du travail de la commission qu'il anime. Un travail d'inventaire exhaustif a été réalisé et des propositions précises sont proposées et mises en œuvre avec l'accord du Conseil Municipal et les budgets nécessaires à prévoir pour 2022. Pour information joint en annexe, daté du 7 décembre 2021 le manuscrit de F.ROTH comportant le détail des propositions de la commission.

Le maire salue et remercie le travail sérieux qui a été accompli par la commission sécurité.

ELECTIONS PRESIDENTIELLES :

P.BRAYSSSE Maire indique que dans le cadre des élections Présidentielles en 2022, nombre de candidats potentiels sont à la recherche de parrainages d'élus locaux. Le Maire précise qu'il n'accorde aucun parrainage à quelque candidat que ce soit.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, personne ne demandant la parole le Maire lève la séance à 21 heures.

Les Tourrettes, le 13 décembre 2021

Le Secrétaire

Jean-Pierre LAVAL



Le Maire,

Pierre BRAYSSSE

Securité

07/12/21

- cristelle Degorgis
- lionel Fargier
- michel Ruel
- samy Benart
- francis Roth

- Problemes de vitesse

- Av St Didier
- La pascot
- devant mairie

- rue des Romarçinois } 30 km/h
- E Loubet
- rue du Parcours

- sens unique

- rue des Maisonnay (sens montée)
- rue E Loubet (poste cyclable - stade → St Didier)
- park des écoles (entrée mairie sortie rue du Blomard)

- marquage au sol

- rue du quai (avancé le céder le passage + passage piétons)
- la pascot (stop des 2 côtés)
- olivier de serre (zebra devant Bacs à ordures)

- achats de panneaux

34 panneaux

(sens unique, interdit, sans usus, Parkings, stops, céder le passage, arrêt stationnement interdit, stationnement interdit, interdit de tourné à droite, limitation 30)

20 plots

- a l'étude rend point (devant H^R Ruel)

- marquage au sol

- park T Bailliet

- panneau sans usus (rue des acacias / T Bailliet)
- plots N7 devant contrôle technique
- stop St Didier (panneau Autoroute)
- stop St Didier → traicteur

